

L'école à la maison,

une nouvelle mode ?

Brigitte GERARD

La presse en a parlé. Nous y revenons. À partir d'une information ou d'un évènement récent, **entrées libres** interroge une personnalité, du monde scolaire ou non.

21/12/2015



L'instruction est obligatoire, mais pas l'école. Et les parents semblent aujourd'hui vouloir profiter davantage de cette liberté. Depuis 2008, le nombre d'enfants scolarisés à domicile ne cesse d'augmenter : on est passé de 502 élèves dans ce cas à 909 pour cette année scolaire. La ministre **Joëlle MILQUET** a, de son côté, la volonté d'enrayer le phénomène. Difficile, quand on sait que la Fédération Wallonie-Bruxelles ne peut pas refuser la scolarisation à domicile et doit se contenter de contrôler l'acquisition des connaissances par les élèves.

Et vous, qu'en dites-vous ?



Benoît GALAND, professeur à la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'éducation à l'UCL

D'ailleurs, on peut faire le parallèle avec les cours par correspondance et le jury central qui fonctionnent plutôt bien. D'une manière générale, ces élèves apprennent tout aussi bien que des enfants qui vont à l'école. Les parents doivent, bien sûr, viser les socles de compétences prévus en F é d é r a t i o n

Wallonie-Bruxelles et, avec un peu de temps, de formation et de disponibilité, il n'y a aucune raison de ne pas y arriver. Le risque existe cependant si les parents n'ont pas les compétences, ou s'ils font ce choix pour des raisons plutôt idéologiques...

En fait, le débat porte peut-être plus sur les causes du phénomène que sur la qualité des apprentissages. Demandons-nous plutôt quelle image cela renvoie de notre école. Pourquoi les gens ne font-ils plus suffisamment confiance au service public, pour l'école ? Pourquoi jugent-ils qu'elle n'accueille plus assez bien leur enfant ?

N'oublions pas, par ailleurs, qu'historiquement, l'éducation se faisait à domicile. Soit parce qu'on apprenait le métier de ses parents, soit parce que la forme d'enseignement prodiguée était le préceptorat. L'instruction est publique parce qu'on ne

voulait pas laisser le monopole de la transmission des valeurs à la famille. Mettre tous les enfants ensemble en classe avec des heures de cours est un modèle d'organisation qui permet l'instruction de masse, mais il n'a jamais été démontré que c'est la meilleure façon d'apprendre.

Au niveau des rythmes scolaires, notamment, des études montrent que l'horaire scolaire n'est pas optimal. On devrait commencer plus tard, moins concentrer le travail, faire en sorte que les enfants bougent et sortent plus. À domicile, vous pouvez faire tout ça et mieux respecter un rythme adapté à l'enfant.

Mais se pose tout de même la question de la socialisation : en gardant l'enfant à la maison, on choisit davantage qui celui-ci va côtoyer. Si c'est pour cette raison, c'est peut-être plus inquiétant...

Quand l'instruction se fait à domicile, il faut d'autant plus veiller aux loisirs, aux activités sociales des enfants. Il est toutefois assez rare qu'un jeune étudie à la maison pendant toute sa scolarité.

La Ministre souhaite diminuer le nombre d'enfants scolarisés à domicile, mais est-ce réellement une priorité ? Il serait plus urgent, à mon sens, d'obtenir des informations sur les raisons et les modalités de l'enseignement à domicile. » ■

“ Tout d'abord, notons que cette augmentation du nombre d'enfants scolarisés à domicile reste très relative.

Ce phénomène est malgré tout largement minoritaire dans notre enseignement. Et ses causes sont diverses. La difficulté de trouver une place dans une école de son choix peut jouer un rôle. Cela peut aussi être lié à une méfiance vis-à-vis des institutions publiques, dont l'école. Certaines personnes estiment sans doute que celle-ci ne remplit plus leurs attentes. Et puis, il peut y avoir d'autres motifs plus personnels, religieux, idéologiques, économiques.

Globalement, les recherches montrent que l'instruction à domicile n'est pas pire ou meilleure que celle délivrée à l'école.